



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 78477

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Sur les huit objectifs fixés, ceux relatifs à la santé maternelle et infantile accusent le retard le plus important, du fait de systèmes sanitaires défaillants. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que la France compte prendre pour en faire une priorité d'action de la communauté internationale, lors du prochain sommet des Nations-unies sur les OMD.

Texte de la réponse

Lors du sommet du G8 à Muskoka, Canada, en juin 2010, l'accent a été mis sur la santé des mères, des nouveau nés et des enfants, de même que sur la responsabilisation à l'égard des promesses faites lors des sommets précédents. Le Président de la République s'est engagé à consacrer, de 2011 à 2015, 500 Meuros supplémentaires, par rapport à la contribution de 2008, pour accélérer l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) 4 et 5. Pour assurer le suivi de ces engagements et en faire le rapport de manière transparente, il sera fait usage de la méthodologie élaborée par le G8 en consultation avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui recense à la fois les interventions directes en faveur de la santé des mères et des enfants, mais aussi les contributions des programmes transversaux (santé de base, ressources humaines) et, au-delà de la santé, les programmes d'accès à l'eau et à l'assainissement ou l'éducation. Sur la base de cette méthodologie, la contribution annuelle de la France à l'atteinte des OMD 4 et 5 s'élevait à 300 Meuros en 2008. Les thèmes prioritaires retenus par la France dans le cadre de ses appuis sont : la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME), la vaccination, la nutrition de la mère et de l'enfant, la réduction de la mortalité maternelle et néonatale avec ses trois piliers : l'espacement des naissances, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et l'accouchement assisté par du personnel qualifié, la gestion de la crise des ressources humaines en santé. De manière transversale, une attention particulière est portée à la promotion des droits des femmes. Lors du G8 de Deauville, en mai 2011, le rapport sur la redevabilité a présenté le bilan et les résultats des engagements du G8 en matière de santé et de sécurité alimentaire. En particulier, suite à l'engagement pris à Muskoka par le Président de la République, la France a intensifié son soutien à plusieurs organisations internationales travaillant dans ce domaine de la santé maternelle et infantile (PMNCH, OMS, UNICEF, FNUAP, Alliance, GAVI) et développé plusieurs nouveaux projets bilatéraux dans son domaine d'intervention prioritaire. La France dispose désormais d'un siège au conseil d'administration du partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH).

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78477

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5198

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12634